

DESC Médecine de la Reproduction

I - Enseignements (150 heures environ)

A) Enseignements généraux

- Méthodologie de l'évaluation des pratiques de soins et de la recherche clinique et épidémiologique en médecine de la reproduction ;
- Organisation, gestion, éthique, droit et responsabilité médicale en médecine de la reproduction.

B) Enseignements spécifiques

- Différenciation sexuelle et développement de l'appareil génital ;
- Endocrinologie de la reproduction normale et pathologique ; puberté normale, contraception, périménopause et ménopause ;
- Gamétogenèse, maturation gamétique, fécondation, développement embryonnaire précoce, implantation ;
- Exploration clinique et biologique ;
- Cœlioscopie et technique d'imagerie ;
- Exploration fœtale : amniocentèse et biopsie de trophoblaste, ponction de sang fœtal, marqueurs sériques, surveillance échographique (biométrie, morphologie, vélocimétrie) ;
- Pathologie de la différenciation sexuelle, de la puberté, de la spermatogénèse et de l'ovulation et de leur contrôle, des fonctions testiculaires et ovariennes, de la fécondation, des organes génitaux et de la glande mammaire ;
- Traitements médicaux et chirurgicaux de l'infertilité ; assistance médicale de la procréation ;
- Prévention de l'infertilité masculine et féminine ; prévention et traitement des maladies sexuellement transmissibles ;
- Génétique et reproduction ; troubles du développement précoce ; aberrations chromosomiques, délétions, lésions géniques ; génétiques et cancer.

C) Enseignements complémentaires

- Pour les candidats postulant ou possédant le DES d'endocrinologie et métabolismes : enseignement des modules de gynécologie médicale du DES de gynécologie médicale ou du DES de gynécologie-obstétrique ;
- Pour les candidats postulant ou possédant le DES de gynécologie médicale ou le DES de gynécologie- obstétrique : enseignement des modules d'endocrinologie de la reproduction du DES d'endocrinologie et métabolismes.

II - Formation pratique

4 semestres dans des services agréés pour le DESC de médecine de la reproduction, dont au moins 1 semestre dans un service d'endocrinologie pour les candidats gynécologues et au moins 1 semestre dans un service de gynécologie-obstétrique pour les candidats endocrinologues.

2 de ces semestres doivent être effectués dans des centres agréés par la commission nationale de médecine et biologie de la reproduction pour l'activité d'assistance médicale à la procréation et/ou de diagnostic anténatal.

III - DES permettant de postuler au DESC de médecine de la reproduction

DES d'endocrinologie et métabolismes, DES de gynécologie médicale et DES de gynécologie-obstétrique, avec l'accord de l'enseignant coordonnateur du DESC.